



VILLE DE LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / conseil municipal du 27 juin 2016

MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU COMPLÉMENT D'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT de L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE ET DE PUBLICATION DU BILAN DE CETTE MISE À DISPOSITION POUR LA ZAC GARE LAVAL GRANDE VITESSE

N° S 470 - UTEU - 9 -

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Date de la convocation : 20 juin 2016

Nombre de présents : 39

Compte rendu analytique de séance affiché le : 29 juin 2016

À la date ci-dessus, le conseil municipal de Laval convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville, dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur François Zocchetto, sénateur-maire.

Étaient présents :

François ZOCCHETTO, sénateur-maire, Samia SOULTANI-VIGNERON, Xavier DUBOURG, Marie-Cécile CLAVREUL, Alexandre LANOË, Chantal GRANDIÈRE, Danielle JACOVIAC, Didier PILLON, Béatrice MOTTIER, Philippe HABAULT, Gwendoline GALOU Jean-Paul GOUSSIN, Sophie LEFORT, adjoints, Jean-Pierre FOUQUET, Bruno de LAVENÈRE-LUSSAN, Anita ROBINEAU, Stéphanie HIBON-ARTHUIS, Bruno MAURIN, Marie-Hélène PATY, Alain GUINOISEAU, Josiane DEROUET, Jacques PHELIPPOT, Pascal HUON, Martine CHALOT, Florence QUENTIN, Patrice AUBRY, Philippe VALLIN, Dorothée MARTIN, Sophie DIRSON, Claude GOURVIL, Jean-Christophe BOYER, Isabelle BEAUDOUIN, Véronique BAUDRY, Aurélien GUILLOT, Jean-Christophe GRUAU, Sid-Ali HAMADAÏNE, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER, Nadia CAUMONT et Pascale CUPIF, conseillers municipaux.

Étaient représentés :

- Jean-Jacques PERRIN, adjoint, par Patrice AUBRY, conseiller municipal,
- Damiano MACALUSO, conseiller municipal, par Xavier DUBOURG, adjoint,
- Jamal HASNAOUI, conseiller municipal, par Gwendoline GALOU, adjointe,
- Mickaël BUZARÉ, conseiller municipal, par Marie-Cécile CLAVREUL, adjointe,
- Anane BOUBERKA, conseillère municipale, par Dorothée MARTIN, conseillère municipale.

- Sid-Ali HAMADAÏNE, conseiller municipal, quitte la séance à 21 h 40 et est ensuite représenté par Isabelle BEAUDOUIN, conseillère municipale.

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection de deux secrétaires : Pascale CUPIF et Patrice AUBRY sont élus secrétaires.



VILLE DE LAVAL

DÉLIBÉRATION conseil municipal du 27 juin 2016

MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU COMPLÉMENT D'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE ET DE PUBLICATION DU BILAN DE CETTE MISE À DISPOSITION POUR LA ZAC GARE LAVAL GRANDE VITESSE

N° S 470 - UTEU - 9

Rapporteur : Xavier Dubourg

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 122-1, L. 122-1-1 et R. 122-11,

Vu l'avis de l'autorité environnementale portant sur l'étude d'impact en date du 7 février 2014 joint au dossier de création de la ZAC de la gare,

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le bilan de la mise à disposition du public de l'avis de l'autorité environnementale, du dossier d'étude d'impact et approuvant le dossier de création de la ZAC de la gare " LGV",

Considérant que l'autorité compétente pour approuver la ZAC doit définir les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale,

Sur proposition de la commission urbanisme - travaux - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le complément d'étude d'impact réalisé pour le dossier de réalisation, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale seront mis à disposition du public, selon les modalités suivantes :

- consultation à la direction générale adjointe de l'aménagement urbain, direction de l'urbanisme située 6 rue Souchu Servinière, et consignation des observations sur un registre dédié, du 1er août 2016 au 16 août 2016,
- mise en place, autour de la place de la Gare, de quatre affiches d'avis public informant de la mise à disposition du public au format réglementaire sur fond jaune, ainsi qu'une affiche à la direction générale adjointe de l'aménagement urbain,
- publication, 8 jours avant le démarrage de la mise à disposition, dans deux journaux à diffusion départementale, d'une annonce précisant les modalités de mise à disposition et de prise en compte des observations, les dates, lieux, jours et horaires de consultation pour le public.

Article 2

Le bilan de la mise à disposition du complément d'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale établi par le conseil municipal de la commune de Laval sera publié sur le site Internet de la ville.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Article 4

La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs, affichée durant un mois en mairie et à l'Hôtel communautaire de Laval Agglomération et transmise à la Société publique locale d'aménagement de Laval (SPLA).

Article 5

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée, neuf conseillers municipaux s'étant abstenus (Claude GOURVIL, Véronique BAUDRY, Jean-Christophe BOYER, Isabelle BEAUDOUIN, Aurélien GUILLOT, Catherine ROMAGNÉ, Georges POIRIER et Pascale CUPIF).

Pour ampliation et par délégation,
La directrice générale adjointe sécurité
et prestations administratives

Le maire,

Signé : Aurélie Varrain

Signé : François Zocchetto